

## Adapter les enseignements tirés des processus d’Ottawa et d’Oslo pour enregistrer d’autres succès en matière de désarmement et de maîtrise des armements

John BORRIE, Maya BREHM, Silvia CATTANEO et David ATWOOD

La Convention sur les armes à sous-munitions est une avancée extraordinaire. Elle établit une nouvelle norme juridique internationale et consacre un ensemble de mesures pour interdire les armes à sous-munitions qui mettent en péril les populations civiles, dépolluer les zones contaminées et porter assistance aux victimes. Le processus d’Oslo, qui se fonde sur le désarmement humanitaire, envoie un message fort : malgré les difficultés de ces dernières années, des progrès sont encore possibles dans des domaines de la maîtrise des armements qui sont des sujets de grave préoccupation à l’échelle internationale. Le processus d’Oslo présente-t-il un intérêt pour d’autres actions dans le domaine de la maîtrise des armements ? Dans l’affirmative, quels enseignements peut-on tirer pour le désarmement multilatéral de ce processus et de celui d’Ottawa ayant abouti au Traité d’interdiction des mines de 1997 auquel il est souvent comparé ?

Le processus d’Oslo sur les armes à sous-munitions, lancé lors d’une conférence internationale organisée à Oslo en février 2007 par le Gouvernement norvégien, a conduit à l’adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions le 30 mai 2008. Les 3 et 4 décembre 2008, 94 États ont signé ce traité interdisant les armes à sous-munitions qui ouvre la voie à de nouvelles perspectives. Le processus d’Oslo rappelait à bien des égards le processus d’Ottawa qui avait abouti, plus de dix ans auparavant, à la conclusion de la Convention sur l’interdiction de l’emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Traité d’interdiction des mines). Après l’adoption de cet instrument, certains affirmèrent que la formule du processus d’Ottawa – et son résultat sur le plan du désarmement humanitaire – ne pourrait se reproduire car il avait bénéficié d’un partenariat original et particulièrement efficace qui s’était instauré entre un groupe d’États favorables à l’interdiction des mines et des organisations de la société civile, un partenariat salué par beaucoup comme un « nouveau multilatéralisme ». Dix ans plus tard, un autre type d’arme a pourtant été interdit grâce au processus d’Oslo qui s’est caractérisé, lui aussi, par une forte coopération entre des gouvernements audacieux et des organisations non gouvernementales agissant pour le désarmement humanitaire.

Les 19 et 20 novembre 2008, l’initiative Disarmament Insight (une collaboration entre le Forum de Genève et le projet de l’UNIDIR sur le désarmement en tant qu’action humanitaire) a organisé, à Glion (Suisse), une rencontre informelle avec des représentants de gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations de la société civile et des institutions universitaires<sup>1</sup>. Les objectifs du colloque étaient les suivants : recenser et décrire les principaux enseignements des processus d’Oslo et d’Ottawa ; voir comment adapter et appliquer ces enseignements aux actions

---

John Borrie, co-fondateur de Disarmament Insight, est chercheur principal et chef de projet à l’UNIDIR. Il dirige actuellement un projet sur les initiatives internationales visant à lutter contre l’impact humanitaire des armes à sous-munitions. Maya Brehm travaille comme chercheur assistant sur ce projet. Silvia Cattaneo est Network Coordinator du Forum de Genève. David Atwood est le directeur du Bureau Quaker auprès des Nations Unies à Genève.

multilatérales engagées dans d'autres domaines du désarmement et de la maîtrise des armements ; et réfléchir à la façon d'intégrer la logique de sécurité humaine dans la prise de décision de désarmement et proposer de nouvelles étapes éventuelles vers des objectifs communs de désarmement et de maîtrise des armements.

### ***Certains éléments clés des processus d'Ottawa et d'Oslo***

**De Ottawa à Oslo.** Le processus d'Oslo a bénéficié sur plusieurs plans de l'expérience du processus d'Ottawa :

- les personnes à l'origine du processus d'Oslo ont utilisé les réseaux informels qui existaient entre les acteurs du processus d'Ottawa ; ils les ont adaptés et élargis pour créer un nouveau réseau transnational regroupant des représentants de la société civile et des États ;
- les personnes mobilisées contre les armes à sous-munitions ont pu s'inspirer du processus d'Ottawa pour leur stratégie de campagne ;
- et le texte de la Convention sur les armes à sous-munitions reprend de nombreux éléments structurels du Traité d'interdiction des mines.

**Mettre l'accent sur l'impact humanitaire.** Au début, les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions furent traitées au niveau international comme des questions de réglementation des armements, mais les processus d'Ottawa et d'Oslo qui s'organisèrent par la suite les traitèrent autrement, utilisant des concepts et une terminologie propres aux questions humanitaires. Cette approche mit l'accent sur les conséquences de ces armes plutôt que sur leur utilité militaire. Ces deux processus insistaient sur les effets des mines terrestres et des armes à sous-munitions sur les populations civiles pendant et après les conflits armés et sur le coût humain de l'emploi passé et futur de ces armes. Un lien direct fort était ainsi établi entre ces armes et leurs conséquences sur le plan humain.

**La crédibilité par le biais de la recherche et de la pratique.** L'on dit souvent que les processus d'Ottawa et d'Oslo se sont fondés sur des données, même si au début du processus d'Oslo, les informations disponibles sur l'impact humanitaire des armes à sous-munitions étaient moins nombreuses que celles dont le processus d'Ottawa avait pu disposer, dès le début, sur l'impact des mines antipersonnel. Il n'en reste pas moins que dans ces deux processus, les partisans d'une interdiction de ces armes avaient fondé leur argumentation sur des connaissances acquises sur le terrain et des preuves obtenues par le biais de la collecte de données : à mesure que ces initiatives internationales avançaient, la recherche, les données et les preuves s'amélioraient, augmentant ainsi leur crédibilité. Ces processus utilisèrent aussi beaucoup l'expérience et les connaissances des travailleurs humanitaires sur le terrain, du personnel chargé de l'élimination de ces armes et des survivants pour axer les débats sur les effets de ces armes sur les populations. Quant à l'Organisation des Nations Unies, elle mit à profit son expérience sur le terrain pour jouer un rôle important dans le processus d'Oslo qui contraste avec l'engagement limité de la plupart des organismes de l'ONU dans le processus d'Ottawa.

**Le renversement de la charge de la preuve.** La stigmatisation des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions avait commencé avant l'adoption des traités. Le discours humanitaire, dominant dans les processus d'Ottawa et d'Oslo, a favorisé cette stigmatisation. L'idée que les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions étaient des armes acceptables était de plus en plus contestée. Finalement, la charge de la preuve fut renversée pour ces deux types d'armes : ceux qui voulaient continuer à les utiliser devaient convaincre qu'elles étaient acceptables sur le plan humanitaire quel que soit leur prétendu intérêt militaire. Sur ce point, la réunion d'experts « Défis humanitaires, militaires, techniques

et juridiques des armes à dispersion », organisée par le Comité international de la Croix-Rouge à Montreux (Suisse) en avril 2007, fut considérée par certains participants comme un événement majeur sur la question des armes à sous-munitions. Cette rencontre a mis en présence du personnel militaire de pays ayant de telles armes et des personnes chargées de l'élimination de ces armes ; les arguments de ces dernières ont été plus convaincants. La définition des armes à sous-munitions adoptée par la suite dans la Convention confirme le renversement de la charge de la preuve : les négociations pour définir ce qui devait être interdit par la convention sur les armes à sous-munitions reposaient sur l'idée que toutes les armes à sous-munitions seraient interdites en raison des dommages inacceptables qu'elles provoquent sur les populations civiles. Pour exclure certaines armes de cette définition, il fallait démontrer qu'elles n'avaient pas les mêmes effets sur les civils. Quant à la Convention sur certaines armes classiques, elle fonde ses limitations sur des critères techniques.

**Créer des partenariats et instaurer la confiance.** À l'instar du processus d'Ottawa, le processus d'Oslo se caractérisait par un large partenariat entre organisations de la société civile, gouvernements et organisations intergouvernementales. Même si elles ne furent pas sans tensions, ces relations permirent d'avancer vers un objectif commun avec les instruments dont disposaient différents acteurs. Les représentants de gouvernements et les participants non gouvernementaux ont souligné le rôle particulièrement important joué par certaines personnes. Des gens avaient été prêts à prendre des risques et à lutter pour un idéal commun. Ils avaient influencé la position de leurs institutions et contribué à redéfinir en termes humanitaires ces problèmes dans le cadre des processus d'Ottawa et d'Oslo. Ce fut aussi le cas de certains politiques qui rejetèrent des positions bureaucratiques fermement arrêtées, notamment dans les ministères de la défense. Lors du processus d'Ottawa, de puissants réseaux de confiance s'étaient instaurés entre des gens représentant diverses institutions ; ces relations avaient constitué une base intéressante pour mener campagne et des réseaux diplomatiques s'étaient développés dans le cadre du processus d'Oslo.

**Le rôle déterminant de la société civile.** Les campagnes organisées par la société civile lors des processus d'Ottawa et d'Oslo traitèrent ces questions comme des problèmes humanitaires. Elles permirent de définir les priorités de la communauté internationale, elles entretenirent les processus en informant les représentants des États, les médias et l'opinion publique, elles maintinrent la pression sur les gouvernements pour qu'ils participent au processus et passèrent au crible les positions des gouvernements.

**La légitimité grâce à l'ouverture.** La légitimité du processus diplomatique et des campagnes de la société civile dans les initiatives d'Ottawa et d'Oslo était étroitement liée à l'engagement de survivants et d'acteurs de toutes les régions du monde et plus particulièrement des pays touchés. L'équilibre géographique, la mobilisation régionale et l'ouverture encouragèrent tous les participants à s'investir. Le processus était ainsi représentatif, transparent et crédible (et perçu comme tel), mais cela n'avait pas été facile. Il avait fallu surmonter les divergences et les clivages régionaux. La capacité des uns et des autres à nouer le dialogue, établir des liens et favoriser une convergence de vues était importante.

**Une action urgente, des objectifs clairs.** Lors du colloque organisé à Glion, les participants ont beaucoup parlé de la façon dont les processus d'Ottawa et d'Oslo surent convaincre de l'urgence de s'attaquer aux problèmes des mines et des armes à sous-munitions. Des événements tels que la guerre de 2006 dans le Sud-Liban confirmèrent l'urgence de la question des armes à sous-munitions. Le sentiment que les autres instances étaient incapables de traiter correctement et rapidement ces questions, comme les travaux portant sur les mines et les armes à sous-munitions menés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, explique aussi l'émergence des initiatives

d'Ottawa et d'Oslo. Avoir conscience d'une crise ne suffit pas toujours : les solutions envisagées doivent pouvoir être des arguments simples de campagne. Pendant toute la durée des processus, les groupes instigateurs, composés de gouvernements et de campagnes de la société civile, devaient être en mesure de réagir rapidement face à de tels événements et communiquer efficacement. Une direction forte et des indications stratégiques précises étaient en outre essentielles de même qu'une communication claire fondée sur de solides arguments et des données incontestables. Avant même le conflit de 2006 au Sud-Liban et la conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques qui eut lieu un peu plus tard cette année-là, la législation adoptée par la Belgique début 2006 interdisant les armes à sous-munitions fut utilisée par la Cluster Munition Coalition et d'autres pour stigmatiser cette arme, tout comme la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres l'avait fait dix ans auparavant suite à l'adoption de la loi belge de mars 1995 interdisant les mines.

### *Les enseignements des processus d'Ottawa et d'Oslo pour d'autres initiatives*

**Identiques mais différents ?** Depuis une dizaine d'années, les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements progressent difficilement. Suivant l'exemple des processus d'Ottawa et d'Oslo, d'autres initiatives se mettent en place pour réguler le commerce des armes classiques, réduire au niveau mondial le fardeau de la violence armée et s'opposer à la possibilité d'utiliser la force explosive dans les zones habitées. Lors de ce colloque, les participants ont toutefois reconnu que ces questions diffèrent sur plusieurs points des mines terrestres et des armes à sous-munitions. À cause de ces différences, il pourrait être difficile voire peu souhaitable de chercher à reproduire certaines caractéristiques des processus d'Ottawa et d'Oslo. Il n'est pas aisé de dire quels aspects peuvent ou devraient être reproduits dans d'autres contextes.

**Réglementer le commerce mondial des armes classiques : recentrer le débat sur les conséquences de ces armes sur le plan humain.** À l'instar des processus d'Ottawa et d'Oslo, la campagne pour un traité sur le commerce des armes est menée par un groupe de gouvernements en partenariat avec des organisations de la société civile. Un grand nombre des acteurs engagés ont déjà travaillé ensemble sur la question des mines et celle des armes à sous-munitions. L'ouverture à tous et l'engagement d'acteurs à différents niveaux sont des éléments importants ; il faudrait encourager la participation aux niveaux national et régional des gouvernements et celle d'acteurs non gouvernementaux et d'organisations intergouvernementales de différents secteurs. Ce sont des éléments particulièrement importants surtout si l'on pense que les États ne connaissent pas tous les questions qu'entend régler le processus pour un traité sur le commerce des armes et qu'ils peuvent tous avoir leurs propres préoccupations. Cette situation pourra, avec un peu de chance, être réglée par le groupe de travail à composition non limitée qui doit examiner les éléments susceptibles de figurer dans un tel traité, mais de nombreux autres efforts seront nécessaires.

L'une des principales difficultés auxquelles se heurtent ceux qui veulent réglementer le commerce des armes classiques, notamment celui des armes légères et de petit calibre (ALPC), est celle de formuler les problèmes en termes humanitaires et d'axer les débats sur le coût humain. Lors du colloque de Glion, plusieurs personnes ont déclaré, sans vouloir pour autant minimiser l'importance des problèmes ni l'initiative pour un traité sur le commerce des armes, que l'on peut se demander si les données et recherches dont on dispose aujourd'hui justifient une approche humanitaire de la question. S'agissant des ALPC, il serait très difficile de faire comme pour les mines terrestres et les armes à sous-munitions et de remettre en question la légitimité présumée de l'accès aux armes et du commerce des armes parce qu'elles sont jugées indispensables pour remplir certaines missions

premières des États comme le maintien de l'ordre public ou la défense extérieure et parce que la détention d'armes par des particuliers est légale dans de nombreux pays.

Pour parvenir à des résultats appréciables sur le plan humanitaire, certains participants ont souligné la nécessité de faire prendre conscience aux gens que ce drame doit être réglé rapidement et selon un calendrier précis. Les données disponibles sur l'impact humanitaire de ces armes jouent un rôle déterminant pour convaincre les gens de l'urgence de ce drame. L'une des idées qui ressort de ce colloque est que les efforts menés aujourd'hui sur le commerce mondial des armes classiques ne traduisent pas l'urgence de la situation et que certaines des questions les plus complexes et les plus controversées n'ont pas encore été traitées correctement. En outre, à la différence des processus d'Ottawa et d'Oslo, les actions portant sur la prolifération des ALPC et sur le commerce des armes classiques ne signifient pas (en tout cas pour l'instant) que les instances classiques du désarmement sont largement perçues comme incapables de traiter ces problèmes de manière efficace : un groupe de travail à composition non limitée a été créé pour progresser sur la question d'un traité sur le commerce des armes et les Nations Unies poursuivent leurs efforts pour appliquer et contrôler le Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre de 2001, malgré l'échec de la conférence de 2006 chargée d'examiner les progrès accomplis. En raison des limites qui pèsent sur ces différents processus, l'on peut se demander s'il sera possible d'obtenir à temps de réels résultats, et de quelle manière, et de mobiliser efficacement les gens, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des processus.

Les travaux actuels sur les ALPC couvrent de nombreux domaines ; il est par conséquent difficile de formuler un objectif fédérateur clair. C'est la raison pour laquelle il ne semble pas réaliste ni souhaitable de préconiser un instrument unique pour traiter tous les problèmes de violence armée que posent les ALPC. La question de savoir quels enseignements tirés des processus d'Ottawa et d'Oslo devraient être appliqués à ce domaine a été vivement débattue. De nombreux participants ont toutefois souligné qu'une communication efficace axée sur des objectifs clairement définis est indispensable pour qu'une initiative prenne de l'envergure sur le plan politique ; ils ont, en outre, cité un certain nombre d'enseignements tirés du processus d'Ottawa comme l'utilisation de données fiables, le « contrôle » par la société civile du comportement des États et l'importance des expériences de toutes sortes sur le terrain.

**Réduire au niveau mondial le fardeau de la violence armée : la légitimité par la mobilisation des personnes touchées et des spécialistes.** Les efforts visant à réduire au niveau mondial le fardeau de la violence armée ne portent pas sur une arme en particulier. En se concentrant sur les acteurs concernés (les « victimes » de la violence et les auteurs de ces actes de violence), les instruments, les contextes et les institutions, ils tentent de traiter le problème de la violence armée par une approche multisectorielle complexe. C'est en ce sens qu'ils sont différents des processus d'Ottawa et d'Oslo, qui visaient à interdire des armes précises en raison de leurs effets pernicieux sur les hommes. La violence sexuelle et d'autres problèmes propres aux femmes n'étaient ainsi pas au cœur du débat sur les mines terrestres et les armes à sous-munitions.

L'on peut néanmoins faire quelques parallèles avec les processus d'Ottawa et d'Oslo. La Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement de 2006 était le fruit d'une initiative prise devant l'incapacité des instances du désarmement à traiter le problème que représentaient les ALPC sur les plans de la santé publique, du développement et de l'humanitaire ; la Déclaration de Genève voulait mettre l'accent sur les conséquences de la violence armée sur le plan humain. Des données exactes ainsi que des recherches approfondies étaient donc nécessaires, même s'il n'est pas certain qu'elles aient favorisé, pour l'instant, un débat axé sur les questions humanitaires et une programmation efficace en matière de développement. Il faudrait aujourd'hui fixer des repères précis et des objectifs concrets réalistes et instaurer des partenariats entre toute une série d'acteurs pour mobiliser les spécialistes de domaines différents. Il importe donc de rapprocher les spécialistes du

désarmement et ceux du développement. Des échanges informels plus nombreux et un vocabulaire commun seraient très utiles.

**Une science de la sécurité humaine.** S'agissant des questions de violence armée, une nouvelle approche envisage la prévention de manière plus globale sous l'angle de la santé publique. Il est extrêmement difficile de réunir des données exactes sur l'utilisation des armes. Si l'on admet que les actes de violence armée ont des effets sur la santé publique, l'on peut étudier des facteurs de risque – en particulier la relation entre les victimes et les auteurs de la violence armée – et élaborer ainsi des méthodes de dialogue et de collecte de données pouvant être utilisées pour une « science de la sécurité humaine ». Grâce à ces méthodes, des mesures de réduction des risques susceptibles de conjuguer leurs effets pourraient être trouvées. Par exemple, les analyses et médias qui traitent des actes de violence armée utilisant des explosifs tentent souvent d'établir les causes de ces actes. Une autre question mériterait d'être posée pour réduire les risques : d'où viennent les explosifs utilisés lors de ces attaques ?

**Réprouver l'utilisation de la force explosive dans les zones habitées.** Dans le cadre d'une approche similaire, les données recueillies et analysées par des organisations non gouvernementales concernant l'utilisation de la force explosive dans des zones habitées laissent à penser qu'il faudrait remettre en cause plusieurs concepts et hypothèses sur la violence armée. Même si les États les considèrent comme une catégorie, les armes explosives (telles que les bombes ayant un effet de zone car elles projettent, à un instant  $t$ , une force explosive et des fragments autour d'un point central – et ne contiennent pas de balles) ne constituent pas une catégorie clairement définie dans les instruments juridiques internationaux existants. De plus, les États semblent penser que les armes qui projettent une force explosive ne sont pas acceptables dans des circonstances ordinaires, mais que leur utilisation contre des civils étrangers est admissible dans des circonstances spéciales comme un conflit (les gouvernements n'emploient généralement pas ce type d'armes à proximité de leurs populations). L'on peut dès lors s'interroger sur le sens de responsabilité des gouvernements et sur cette distinction des circonstances de l'emploi pour définir l'admissibilité de ces armes, surtout que des données récentes ont montré que la majorité des personnes victimes de l'emploi de la force explosive n'étaient pas des combattants. L'on peut tirer divers enseignements des processus d'Ottawa et d'Oslo concernant la recherche et la production de données, ce qui doit être réprouvé et le rôle que peuvent jouer dans ce contexte des instruments juridiquement contraignants.

**Faire preuve de flexibilité face au problème de la pollution par les armes.** Devant l'ampleur et la difficulté de leurs tâches, les organisations qui s'occupent des mines terrestres et des sous-munitions non explosées représentant un danger pour les populations civiles après un conflit sont amenées à redéfinir plus largement ce qu'elles font (ou devraient faire). Si la doctrine et la terminologie de la lutte antimines sont aujourd'hui courantes, il importe de faire preuve d'une certaine flexibilité dans la façon d'aborder les situations concrètes ; autrement dit, tout ce qui frappe sans discrimination ou qui à des effets à long terme après un conflit est un motif de préoccupation ; l'on ne peut se concentrer uniquement sur certaines armes et leurs conséquences. Il faut aussi encourager une réflexion latérale : par exemple, au Cambodge, de nombreuses personnes sont mortes parce qu'elles se rendaient, pour des raisons économiques, là où se trouvaient des munitions non explosées. Un tel phénomène pourrait être réduit par des mesures telles que des projets de micro-financement et de dépollution des zones de bataille. Certains pensent qu'il est utile d'envisager en termes plus généraux le problème de la force explosive et d'analyser la violence armée sur le plan de la réduction des risques (comme nous l'avons résumé dans les points précédents). Cela permet de comprendre, ce qui est loin d'être négligeable, la complexité des difficultés auxquelles se heurtent les professionnels

qui traitent des problèmes de violence armée sur le terrain. Cela donne aussi des idées pour améliorer la réponse humanitaire.

## **Conclusion**

### UNE PLUS GRANDE SYNERGIE

Même si les positions des uns et des autres diffèrent sur des points précis et sur les enseignements des processus d'Ottawa et d'Oslo ou d'autres initiatives qu'il convient de suivre, d'adapter ou d'éviter, il semble que, de l'avis général, les initiatives actuelles et futures de maîtrise des armements et de désarmement multilatéral doivent s'inspirer de ces affaires récentes, et ce pour plusieurs raisons concrètes :

- Pour traiter les problèmes dans le cadre des discours actuels de façon à permettre une action humanitaire efficace dans l'urgence.
- Pour ne pas avoir à « réinventer la roue ». Même si elles n'en sont qu'à leurs débuts, les analyses théoriques concernant l'emploi de la force explosive dans les zones habitées reposent sur la façon dont le processus d'Oslo a traité la question des effets des armes sur les civils. En outre, les actions menées pour l'assistance aux victimes peuvent profiter globalement aux survivants tout comme l'expérience du Traité d'interdiction des mines a servi aux négociations de la Convention sur les armes à sous-munitions.
- Pour optimiser l'utilisation des ressources et limiter la pression sur les gouvernements et campagnes mobilisés par plusieurs initiatives.
- Pour donner des idées aux instances habituelles du désarmement, comme la Convention sur certaines armes classiques et la Conférence du désarmement (CD), qui ne sont pas indifférentes aux influences extérieures même si elles en donnent parfois l'impression. Les initiatives de désarmement humanitaire montrent que des résultats concrets sont possibles même dans des contextes de sécurité difficiles et que la poursuite d'objectifs clairement définis, selon des échéances précises et dans le cadre de processus flexibles, peut donner des résultats. La Convention sur certaines armes classiques et la CD n'ont pas les mêmes aspirations et utilisent la règle du consensus : nombre de participants estiment qu'il ne faut pas rechercher à tout prix le consensus.

### ***Ultimes réflexions et pistes pour l'avenir***

Le processus d'Oslo n'est pas une copie du processus d'Ottawa. Ces deux initiatives se ressemblent toutefois sur bien des points. La conclusion de la Convention sur les armes à sous-munitions montre que le processus d'Ottawa n'était pas un événement unique et que l'adoption du Traité d'interdiction des mines n'était pas uniquement ni principalement le fruit de circonstances comme la fin de la guerre froide.

Même si les autres initiatives sont différentes des processus d'Ottawa et d'Oslo, la plupart des participants pensent que certains éléments clefs des campagnes d'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions pourraient être repris, avec quelques adaptations, dans d'autres contextes. D'après les discussions du colloque de Glion, il semble que des enseignements importants ont déjà été repris par d'autres initiatives pour modifier la façon dont les questions sont traitées par les instances de maîtrise des armements, pour améliorer les campagnes et pour construire des alliances – même si les conditions d'application varient clairement d'une situation à l'autre. Pensant à l'avenir, certains participants ont estimé que la question de savoir si des enseignements pouvaient être tirés des

processus d'Ottawa et d'Oslo pour être appliqués au désarmement nucléaire était importante, surtout que ce domaine approche une phase critique.

Il est ressorti du colloque de Glion qu'il n'est pas souhaitable à long terme de ne traiter qu'une catégorie d'arme à la fois en raison de l'évolution des technologies qui produisent régulièrement de nouvelles armes et du fait que l'on s'inquiète, de manière générale, de la prolifération des armes et de leur disponibilité. Il faut modifier en profondeur notre façon d'appréhender la violence armée et envisager de nouvelles mesures préventives. Le concept de violence armée pourrait regrouper diverses initiatives et favoriser l'utilisation d'un vocabulaire commun. Il permettrait également de souligner certains aspects qui n'ont pas été mis au premier plan lors des processus d'Ottawa et d'Oslo comme les « facteurs » socio-économiques. Plusieurs participants ont évoqué la possibilité d'une convention-cadre sur la sécurité humaine qui regrouperait diverses initiatives, de celles axées sur des catégories précises d'armes à celles essayant de s'attaquer directement aux « facteurs » de la violence armée.

Le peu de résultats obtenu depuis une dizaine d'années dans les instances habituelles du désarmement et de la maîtrise des armements prouve qu'à ne rien changer à leurs habitudes, ces instances du désarmement multilatéral se heurtent à de graves problèmes. Même si des initiatives engagées suite à l'échec des instances habituelles peuvent être couronnées de succès, comme ce fut le cas pour les processus d'Ottawa et d'Oslo, ces initiatives spéciales ne sont pas la solution générale pour renforcer le désarmement ou le droit humanitaire et lutter contre l'insécurité humaine face à toutes les formes de violence armée.

Une réforme en profondeur des mécanismes multilatéraux de désarmement et de maîtrise des armements s'impose pour trouver des solutions originales et s'assurer que les processus engagés répondent aux objectifs visés en matière de sécurité au lieu d'être imposés par des processus inébranlables qui, comme le prouve l'impasse dans laquelle se trouve la CD depuis une décennie, peuvent empêcher toute avancée significative. Avec un peu de chance, des initiatives récentes comme le Traité d'interdiction des mines et la Convention sur les armes à sous-munitions seront une source d'inspiration et encourageront la flexibilité et les idées originales nécessaires pour apprendre, s'adapter et enregistrer d'autres succès.

#### Note

1. Les personnes qui ont participé à ce colloque ont des parcours très différents et travaillent sur des questions diverses comme la violence armée, le commerce des armes, les armes à sous-munitions, la prévention des conflits, la sécurité humaine, l'action humanitaire, les mines terrestres et les armes légères et de petit calibre. De nombreux participants ont pris part au processus d'Oslo – et à d'autres actions multilatérales pour le désarmement – et quelques-uns avaient aussi participé au processus d'Ottawa. Cet article est un court résumé des discussions du colloque de Glion. Le résumé complet ainsi que d'autres informations concernant Disarmament Insight et le projet de l'UNIDIR sur le désarmement en tant qu'action humanitaire sont disponibles en ligne <[www.disarmamentinsight.blogspot.com](http://www.disarmamentinsight.blogspot.com)>.